



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 15 décembre 2017

Publié le 22 décembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 11

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Danielle JUBAN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLESEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Anne-Sophie GIRARDEAU.
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

### *Membres absents :*

M. Dominique GRIMPRET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Didier MARTIN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Alain HOUPERT	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
M. Édouard CAVIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
Mme Lydie CHAMPION	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Alain HOUPERT	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

---

**OBJET : VOEUX****Voeu appelant l'État à maintenir le siège du CROUS à Dijon**

Le premier ministre a annoncé dernièrement, prenant appui sur des arguments clairs et motivés et créant ainsi une jurisprudence dont Dijon souhaite bénéficier dans les mêmes conditions, sa décision d'implanter le siège du CROUS de la région Normandie à Rouen, revenant ainsi sur un choix initial de Caen.

Une situation comparable à celle de la Normandie existe en Bourgogne-Franche-Comté où Dijon compte un nombre d'étudiants nettement supérieur à Besançon qui accueille déjà l'installation du rectorat régional.

Dans le cadre du processus de fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche avait dans un premier temps décidé de regrouper le CROUS de Dijon et celui de Besançon, situant le siège de ce regroupement à Besançon, sans que les raisons de ce choix ne soient clairement expliquées.

Dijon compte 32 000 étudiants. La gestion de son CROUS est exemplaire et parfaitement équilibrée. L'effort de modernisation mené au sein du CROUS de Dijon en est une illustration, parmi d'autres. La capitale de la Côte-d'Or est bien le centre de la vie étudiante en Bourgogne-Franche-Comté, elle est la plus grande ville, qui compte le plus grand campus et le plus grand nombre d'étudiants.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche indique justement, dans une étude d'août 2017 réalisée par sa sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), que l'académie de Dijon compte 45 000 étudiants (+ 3,9 % / an), tandis que l'académie de Besançon dénombre 34 000 étudiants (+ 1,9 % / an).

Il faut rappeler que le CROUS de Dijon emploie 280 agents et fournit aux quelque 45 000 étudiants des 4 départements compris dans l'académie de réels services, dans le domaine de la restauration, de l'hébergement, de l'accompagnement social et de l'action culturelle.

L'installation du siège du CROUS à Besançon ne répond à aucune attente des étudiants, ni à aucun schéma stratégique national, ni à aucun besoin dans l'organisation administrative des services au public.

Prenant acte des motivations qui ont conduit le premier ministre à affirmer une position claire et compréhensible en région Normandie, insistant sur la nécessité d'une même cohérence de l'Etat dans ses arbitrages, le conseil métropolitain de Dijon métropole demande que le siège du CROUS soit maintenu à Dijon.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

**- d'adopter le voeu**

SCRUTIN : POUR : 72  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 11 PROCURATION(S)*